A. & L. GENOT
480 avenue du Prado
BP 303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

Cinémarseille

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2007
Cinémarseille
2, Rue du Cinéma
13016 Marseille
Ce rapport contient 21 pages

A. & L. Genot, cabinet français membre de KPMG International, une coopérative de droit suisse.

Société anonyme d'expertise comptable - commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'ordre à Marseille sous le n°10.00000187-01 et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence.

Siège social :
A. & L. Genot
480, avenue du Prado
BP 303 - 13269 Marseille Cedex 08
Capital : 303 000 Euros
Code APE 741 C
305036386 R.C.S. Marseille
TVA Union Européenne
FR 15 30 50 36 386

A. & L. GENOT
480 avenue du Prado
BP 303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

Cinémarseille
Siège social : 2, rue du Cinéma – 13016 Marseille

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Cinémarseille, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point mentionné dans la note n° 2 « Changement de Méthode» de l'annexe concernant les modalités de calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Méthodes comptables

Les appréciations aux quelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables et, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, ainsi que sur leur correcte application.

- Changement comptable

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

- Contrôle interne

Compte tenu des spécificités de votre association et en l'état du dispositif existant de contrôle interne, nous avons mis en œuvre les contrôles substantifs que nous avons estimé adaptés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 16 juillet 2008

Société d'Expertise Comptable A. & L. GENOT
Membre de KPMG S.A.

Alain L. GENOT
Président du Directoire

Cinémarseille
2007

BILAN

BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

ACTIF (en €)	2007 BRUT	2007 Amort.	2007 NET	2006 NET
ACTIF IMMOBILISE				
Matériel technique	25 651	20 471	5 180	9 764
Autres immos corporelles	106 581	104 176	2 406	5 167
Immos financières	1 632	0	1 632	1 632
	133 864	124 647	9 217	16 564
ACTIF CIRCULANT				
Créances	13 738		13 738	3 367
Autres créances	17 333		17 333	23 301
Disponibilité	94 052		94 052	80 630
	125 123		125 123	107 298
COMPTE DE REGULARISATION				
Charges comptabilisées d'avance	508		508	627
TOTAL ACTIF	**134 848**		**134 848**	**124 488**

PASSIF (en €)	2007	2006
CAPITAUX PROPRES ET RESERVES		
Fond social	5 992	5 992
Report à nouveau	36 501	17 956
Résultat de l'exercice	-1 438	18 545
Provisions pour charges	18 813	0
Subventions d'équipement	3 213	7 153
	63 080	49 646
DETTES		
Emprunts auprès des établissements de crédit	99	105
Fournisseurs	17 442	31 729
Fournisseurs d'immos	0	0
Dettes fiscales et sociales	49 227	43 008
Autres dettes		0
	66 768	74 842
COMPTE DE REGULARISATION		
Produits perçus comptabilisées d'avance	5 000	0
TOTAL ACTIF	**134 848**	**124 488**

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2007

CHARGES (en €)	2007	2006
Achats et charges externes	216 217	256 832
Impôts et taxes	11 809	11 843
Salaires	210 073	188 658
Charges sociales	86 207	95 918
Dotations aux amortissements et aux provisions	25 171	6 306
Autres charges	1 549	2 947
Charges financières	3 378	2 957
Charges exceptionnelles	2 039	1 933
TOTAL	**556 444**	**567 394**

PRODUITS (en €)	2007	2006
Production vendue	87 473	87 920
Subvention d'exploitation	438 956	447 978
Autres produits	69	104
Reprises sur provisions et transferts de charges	20 362	21 574
Produits financiers	2 018	1
Produits exceptionnels	6 130	28 363
Résultat net (perte)	1 438	
Résultat net (bénéfice)		-18 545
TOTAL	**556 444**	**567 394**

CINEMARSEILLE

ANNEXE

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2007, dont le total est de 134.848 € et au compte de résultat de l'exercice, dont le total est de 556.444 € et dégageant un déficit de – 1 438 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2007.

Les notes n°1 à 10, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE

Annexe au bilan et au Compte de Résultat du 1er janvier au 31 décembre 2007	Note N°
I - Règles et Méthodes Comptables	1
II - Changements de Méthode	2
III - Compléments d'information relatifs au Bilan et au Compte de Résultat	
- Etat de l'actif immobilisé	3
- Etat des amortissements	4
- Etat des provisions	5
- Etat des échéances des créances et des dettes	6
- Détail des produits à recevoir	7
- Détail des charges à payer	8
- Détail des comptes de régularisation	
Actif	9
Passif	10
- Engagement hors bilan et informations complémentaires	11

Note n° 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation (règlement N°99-01 et 99-03 du CRC) relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'activité
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode de coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de projection	5 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Chapiteau	5 ans
- Agencements et aménagements	5 ans
- Matériel informatique	5 ans
- Mobilier	5 ans
- Installations générales	5 ans

b) **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

c) **Produits à recevoir - Charges à payer**

Le principe de séparation des exercices a été respecté.

d) **Provision pour indemnités de départ à la retraite**

Cette provision a été calculée en prenant en compte le montant d'indemnités (charges sociales comprises) acquises au 31/12/2007 (l'acquisition se faisant linéairement, pendant toute la durée d'acquisition des droits) et selon les droits spécifiés dans la convention à laquelle est rattaché le personnel.
Il n'a été fait application, pour son calcul, d'aucune table de mortalité, ni règle d'actualisation, ni abattement au titre du « turn-over ». Seuls ont été pris en compte les personnels en contrat à durée indéterminée et âgés d'au moins 55 ans.

Note n° 2

CHANGEMENT DE METHODE

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Le montant des engagements de l'association en matière d'indemnités en raison du départ à la retraite des membres du personnel a été provisionné pour la première fois en 2007 pour les salariés âgés de plus de 55 ans (Confère règles et méthodes comptable).
L'incidence de ce changement de méthode s'analyse par une charge supplémentaire de 18 813 €.

Note N°3

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2007				
en €	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Acquisitions	Cessions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel technique	25 651			25 651
Autres immos corporelles	108 398		1 817	106 581
TOTAL	**134 049**	**0**	**1 817**	**132 232**

Note N°4

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2007				
en €	Montant des amortissements cumulés à la fin de l'exercice précédent	Dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissement de l'exercice	Montant des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel technique	15 886	4 585		20 471
Autres immos corporelles	103 231	1 774	829	104 176
TOTAL	**119 117**	**6 359**	**829**	**124 647**

Note N°5

TABLEAU DES PROVISIONS AU 31 DECEMBRE 2007				
en €	Montant des provisions cumulées à la fin de l'exercice précédent	Dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissement de l'exercice	Montant des provisions cumulées à la clôture de l'exercice
PROVISION Pour risques et charges Prov pour dépréciation des immos		18 813		18 813
TOTAL	**0**	**18 813**	**0**	**18 813**

Note N°6

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES AU 31 DECEMBRE 2007 (en €)							
CREANCES	Montant net au Bilan	ECHEANCES		DETTES	Montant net au Bilan	ECHEANCES	
		Moins d'un an	Plus d'un an			Moins d'un an	Plus d'un an
Clients	13 738	13 738		Fournisseurs	17 442	17 442	0
Autres Créances	5 534	5 534		Emprunts auprès des établissements de crédits	99	99	0
Produits à recevoir	11 799	11 799		Dettes fiscales et sociales	49 227	49 227	0
				Autres dettes		0	0
TOTAL	**31 071**	**31 071**			**66 768**	**66 768**	**0**

Note N°7

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

REGION PACA

Subvention Conseil Général Ateliers collèges 2007	1 300 €
Subvention CR 2007	8 000 €
Subvention Ville DSU 2007	2 499 €
TOTAL	**11 799** €

Note N°8

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Fournisseurs factures non parvenues	6 433	€
Personnel provision pour congés payés	26 691	€
Organisme Charges à payer	2 714	€
Etat	780	€
Intérêts Courus à payer	99	€
TOTAL	**36 716**	€

Note N°9

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges d'exploitation concernant 2007	508 €
TOTAL	**508 €**

Note N°10

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Produits d'exploitation concernant 2007 :	5 000 €
TOTAL	**5 000 €**

ENGAGEMENT HORS BILAN ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Engagement relatif aux indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite, qui fait l'objet d'un paragraphe dans "les règles et méthodes", ne tient pas compte du personnel âgé de moins de 55 ans.Pour ces personnes, non incluses dans le calcul de la provision enregistrée dans les comptes, cette provision a été évaluée en prenant en compte le montant des indemnités acquis au 31/12/2007 et selon les droits spécifiés dans la convention à laquelle est rattaché le personnel. Il n'a été fait application, pour son calcul, d'aucune table de mortalité, ni règle d'actualisation, ni abattement au titre du "turn over".
La base de calcul de la provision est désormais calculée soit sur le dernier trimestre, soit sur les 12 derniers mois, le calcul le plus favorable pour le salarié étant retenu.
Les indemnités de fin de retraite au 31/12/2007, en tenant compte d'un taux de charge sociale moyen de 38 %, s'élèvent à 38 241 € et constituent un engagement hors bilan pour l'entité.

Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-56 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 9 550 brut € en 2007.